



Grenoble, le 26 juin 2017

DIRECTION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
SERVICE DROITS DE VOIRIE

**COMITE DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT
7 JUIN 2017 - 18h-20h
COMPTE-RENDU**

Présents

COLIN DE VERDIERE	Emmanuel	ADTC - Se déplacer autrement
BELLI-RIZ	Pierre	CCI A
CHARRE	Jean-Pierre	CLUQ
DELESCURE	Bruno	CLUQ
BASSALER	Jean-Paul	CCI Grenoble
BACK	Antoine	Elu(e) Ville de Grenoble
CHASTAGNER	Thierry	Elu(e) Ville de Grenoble
COMPARAT	Laurence	Elu(e) Ville de Grenoble
JORDANOV	Jeanne	Elu(e) Ville de Grenoble
WIART	Jacques	Elu(e) Ville de Grenoble
CIPOLLA	Romain	GART
FARNAULT	Bernard	LAHGGLO
GUILLOUX	Tristan	METRO / SMTC
ZANOLLA	Philippe	Rue de l'avenir
DUVERNEY-PRÊT	Cécile	Ville de Grenoble, Service Droits de Voirie

Excusés

Elus Ville de Grenoble : Lucille LHEUREUX et Pascal CLOUAIRE

Métro : David DJIGAOURI

Ville de Grenoble : Lara ASSOULINE, Raphaël REVEL

CLUQ : Jean-Luc BESANÇON

CEREMA : Emmanuel PERRIN

Pièces jointes au compte-rendu :

- Dossier *Retour sur les demandes d'information du 1^{er} comité*
- Diaporama *Comité de suivi de la politique de de stationnement – 7 juin 2017*
- Diaporama *La réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie*
- Diaporama *CVCM - Synthèse de l'étude Stationnement - Juillet 2016*

Ordre du jour

La réunion s'est tenue suivant l'ordre du jour suivant (cf document joint en appui) :

1. **Introduction**
2. **Information sur le ticket résident suite à la décision du tribunal d'annuler la tarification solidaire**
3. **Présentation de la réforme de dépenalisation du stationnement payant par le GART**
4. **Présentation par la Métro de l'étude de stationnement faite au printemps 2016 sur le centre-ville élargi**
5. **Point divers proposés par les participants**

Introduction / Jacques Wiart

Distribution des informations complémentaires au mail du 3 avril (*cf dossier joint*).

Le compte-rendu est validé, avec une réserve émise par M. Delescure concernant une demande de données sur les quotas résidents. A la relecture, la question a bien été notée et les informations sont transmises.

M. Delescure demande la transmission d'informations complémentaires (liste des informations à transmettre par lui à Mme Duverney-Prêt en aparté de la rencontre).

M. Delescure demande la transmission des éléments une semaine en avance.

M. Charre fait part d'une demande de M. Besançon, qui fait savoir qu'il n'a pas reçu toutes les informations qu'il avait demandées.

Contenu des échanges

Au fil des présentations et des échanges, les points suivants ont donné lieu à précision et/ou discussion :

Concernant l'information sur le ticket résident suite à la décision du tribunal d'annuler la tarification solidaire / Cécile Duverney-Prêt

Cf diaporama joint

M. Delescure demande des détails sur les remboursements : combien de personnes / combien de mois / quel montant ?

La Ville va voir si cette extraction peut être faite et transmise aux membres du comité.

A la vue du montant remboursé aux usagers (355K€), M. Delescure indique qu'il considère que la tarification sociale consistait en fait principalement en une augmentation du tarif (pour deux tiers des usagers).

Mme Comparat indique que 2500 personnes ont toutefois bénéficié d'une baisse de tarif, ce qui est considérable. M. Wiart rappelle que l'objectif était bien d'augmenter le tarif, pour atteindre prioritairement les objectifs d'une politique de stationnement et d'espace public, et non pour satisfaire à une politique budgétaire.

M. Belli-Riz demande si une baisse des tarifs en ouvrage a été envisagée. Mme Duverney-Prêt précise que cela a été fait en 2015 pour les tarifs du grand public : les tarifs sont indiqués dans le dépliant distribué en séance. Pour les abonnements, cela sera à étudier par la Métro à l'issue des contrats de la DSP actuels.

M. Zanolla indique si l'on compare le tarif sur voirie au tarif d'un garage dans une copropriété, le tarif à 30€ n'avait rien d'aberrant.

M. Belli-Riz demande comment on aurait pu évaluer les impacts de cette évolution tarifaire. Mme Duverney-Prêt répond que cela aurait pu être étudié avec les enquêtes occupation-respect, mais les dates des enquêtes ne le permettent pas (annulation du TA en février, alors que l'enquête était prévu en mars/avril).

M. Delescure indique que les enquêtes faites sont de toutes façons incomplètes. Elles devraient selon lui être réalisées également la nuit, et être étendues aux zones gratuites pour évaluer les reports.

M. Belli-Riz note que les témoignages recueillis par le CCI-A vont dans le sens d'une plus grande utilisation des véhicules par les anciens usagers du ticket résident.

M. Delescure indique que le CLUC était favorable à la tarification solidaire, mais posait la question du niveau de cette tarification.

M. Bassaler indique que le stationnement en centre-ville est très occupé en soirée, et qu'il y a de la place en journée. Donc il y a bien des résidents qui utilisent leur véhicule en journée, les autres prennent le ticket résident. Pour l'activité commerciale, il indique qu'il n'est pas souhaitable que les résidents occupent des places à la semaine, notamment dans les parkings, car il est important qu'il y ait des places en journée pour les visiteurs. Il demande que la Métropole puisse réfléchir à avoir une demi-heure de gratuité dans les parkings d'hypercentre lors de l'évolution des tarifs.

M. Chastagner note que la Ville souhaite privilégier l'utilisation des parkings, notamment certains qui sont très peu utilisés, pour libérer de l'espace public.

M. Delescure note que la question du commerce ne se pose pas partout. La question de l'occupation de l'espace public ne se pose pas non plus partout. Il n'y a par exemple selon lui pas d'enjeu à libérer l'espace public de certaines rues (il cite en exemple la rue du Drac).

M. Colin de Verdières conteste ce point de vue, en disant qu'il y a de l'espace public à rendre, notamment au piéton, dans de nombreuses rues qui ne sont pas en hypercentre.

M. Delescure demande quel est l'objectif de la ville par rapport à l'appel de la décision du TA. M. Wiart et Mme Comparat répondent que la volonté est bien de sécuriser le cadre réglementaire de la tarification sociale, pour pouvoir mettre en place une telle tarification lorsque cela sera juridiquement possible.

Concernant la présentation de la réforme de dépenalisation du stationnement payant par le GART / Romain Cipolla

Cf diaporama joint

Précisions apportées au fil du diaporama :

- La réforme est nationale. Elle concerne toutes les villes de France qui ont du stationnement payant. Chacune devra fixer le montant du FPS.

- M. Bassaler indique qu'il faut que le FPS soit suffisamment haut pour être dissuasif, mais pas trop pour ne pas sanctionner trop fortement les usagers de bonne foi.
- Les juristes ne savent pas encore si ce sera considéré un service public administratif, les avis divergent.
- Les collectivités gardent toute latitude pour fixer la durée du stationnement et les plages payantes.
- ANTAI = Agence nationale de traitement automatisé des infractions

Questions-réponses :

M. Charre craint le risque de lobbying, si on donne plus de pouvoir au conseil municipal.

Romain Cipolla indique que le principe même de la décentralisation est de donner du pouvoir au conseil municipal, et que les élus peuvent ne pas être réélus si la population n'est pas satisfaite...

M. Delescure demande quelles sont les intentions de la Ville de Grenoble sur ce sujet.

Mme Comparat indique que l'objectif de la réforme est de donner aux collectivités un outil pour servir une politique publique de mobilité et de stationnement. Il faut en même temps rester compréhensible pour les usagers et rester tenable pour les agents municipaux. Des échanges sont en cours avec les autres collectivités.

M. Belli Riz indique que cette question va reposer les questions de tarification.

M. Cipolla indique que la tarification peut ne pas du tout changer, en ajoutant simplement une tranche supplémentaire qui permet d'atteindre le niveau de FPS souhaité.

M. Wiart indique un souci de lisibilité, et rappelle le délai court : les décisions seront à finaliser pour septembre-octobre.

M. Bassaler demande s'il serait possible de mettre des tarifs de FPS différents selon les zones.

La loi permet cela, mais ce n'est pas obligatoire.

Monsieur Delescure demande si le comité sera associé à la décision et quels sont les scénarios étudiés.

Mme Comparat indique que le comité de suivi n'a pas vocation à travailler sur le FPS.

Cécile Duverney-Prêt explique que 3 types de scénarios sont envisageables pour fixer le montant du FPS :

- Un tarif proche de l'amende actuelle (17-20€), mais qui conduirait à une perte financière importante pour la Métropole ;
- Un tarif autour de 30-40€, qui s'approche des autres amendes en matière de stationnement
- Un tarif autour de 50-60€, en parallélisme avec les amendes du transport en commun.

Il n'est pas prévu de revoir l'ensemble de la tarification, mais bien seulement le tarif dû par les usagers qui sont en insuffisance ou absence de paiement.

M. Delescure demande quelles sont les conséquences financières de l'annulation de la délibération : comment sont compensées les pertes de recettes ?

Cécile Duverney-Prêt indique que certaines prévisions de dépenses ont été revues à la baisse, notamment dans le champ du stationnement (baisse du coût du marché de maintenance et collecte des horodateurs notamment, retard du marché paiement mobile...) mais pas seulement.

Concernant la présentation par la Métro de l'étude de stationnement faite au printemps 2016 sur le centre-ville élargi / Tristan Guilloux

Le diaporama prévu ne peut pas être projeté faute de temps.

Il est proposé d'envoyer le diaporama aux participants, et de le discuter lors de la prochaine séance.

Cf diaporama joint

Tristan Guilloux en fait une présentation très synthétique.

3 volets composent l'étude :

- Etat des lieux
- Etude des reports possibles et souhaitables (entre modes de déplacements, et entre stationnement sur voirie ou stationnement en ouvrages)
- Propositions de mesures, notamment en matière d'accessibilité des parkings et de jalonnement, pour accompagner et faciliter ces reports

Sur Cœur de ville, la métropole a décidé de mettre en place d'un observatoire des usages, avec deux temps d'observation : un à l'automne et un au printemps prochain.

Point divers proposés par les participants

CCSPL Parkings en ouvrage

M. Charre interroge la Métro sur la prochaine CCSPL à laquelle il a été invité.

M. Guilloux informe les participants des réflexions en cours à la Métropole concernant les modalités de gestion des ouvrages. Sont envisageables (en dehors de la régie municipale) :

- DSP à des acteurs privés
- Société publique locale (plusieurs collectivités associées)
- SEMOP (une collectivité + un acteur privé)

Ces hypothèses vont être présentées à la CCSPL de la Métro, qui donnera un avis sur le mode de gestion et la durée.

Les élus métropolitains décideront en conseil métropolitain fin juin.

20 minutes gratuites

La délibération prévoit une expérimentation jusqu'au 31 décembre 2017. A cette date, soit la gratuité disparaît, soit il faudra redélibérer pour qu'elle se poursuive.

M. Bassaler indique que ce dispositif est très intéressant pour les clients, mais ce qui est moins intéressant pour les clients est que le système n'est plus cumulable avec du temps payant. Cela ne gêne pas la rotation car ce sont des temps courts.

M. Wiart invite M. Bassaler à échanger avec ces collègues des autres chambres, pour que l'on poursuive la discussion à la prochaine séance.

M. Colin de Verdière indique que ces 20 minutes gratuites sont selon lui un encouragement fort à l'usage de l'automobile. Il regrette cet usage gratuit de l'espace public.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain comité.

Parcs-relais

M. Farnault s'interroge sur le positionnement et le développement des P+R.

M. Guilloux indique que le travail en cours sur le Plan de déplacements urbains prend en compte cette question, et interroge la place du P+R dans le fonctionnement de l'agglomération.

Il faudra notamment prendre en compte l'impact de la réglementation sur les pics de pollution, qui restreint l'accès au centre à certains véhicules, qu'il faudra pouvoir stationner.

M. Farnault regrette la disparition du P+R près d'Athador. Il permettait de desservir par exemple le stade des Alpes les soirs de match.

Extensions des zones de stationnement payant

M. Charre demande où en est la réflexion sur l'extension des zones payantes.

M. Wiart indique que la réflexion est en cours avec l'UQ Ile verte.

Une enquête qualitative sur les usages et les besoins du stationnement va être mise en place, en lien avec l'UQ, et en collaboration avec un cabinet d'étude externe. La décision sera prise à l'issue de cette enquête.

Les modalités de l'enquête et son calendrier seront à discuter avec l'UQ.

L'UQ Eaux claires a également souhaité travailler sur ce sujet avec la Ville.

M. Delescure indique que le problème est que la seule option proposée est l'extension des zones payantes. M. Delescure souhaite travailler sur la totalité de la politique de stationnement. Il veut que l'hypothèse d'un tarif résident différent puisse être évoquée.

Un courrier a été adressé par le CLUQ à M. Wiart pour demander que le comité devienne un comité de pilotage de la politique de stationnement. La Ville n'a pas souhaité donner une réponse favorable.

M. Delescure indique qu'il prend acte de cette décision, et que dès lors il ne faut pas demander aux UQ de valider des extensions de zones.

M. Back indique que toutes les UQ ne partagent pas ce point de vue.

M. Belli-Riz propose de travailler sur le périmètre des tickets résidents.

Ce point sera à inscrire à l'ordre de jour du prochain comité.

La Ville présentera quelques fonctionnements d'autres villes pour qu'ils puissent être discutés.

Fonctionnement du comité de suivi

M. Delescure signale qu'il n'arrive pas à ouvrir les fichiers Xls. Ils sont redonnés en séance.

Il demande des données plus précises sur les dépenses et les recettes. Il souhaite pouvoir étudier l'impact économique du stationnement résident gratuit, car la tarification du stationnement résident à 12€ est un des facteurs d'embourgeoisement de la ville de Grenoble.

M. Delescure conteste que le comité puisse travailler sans que de nouvelles données soient produites.

Mme Comparat indique que les données alimentent les décisions, mais que la philosophie politique qu'ont les élus ne dépend pas strictement des données. Il y a une divergence de fond entre les visions des personnes ici présentes.

La séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du comité aura lieu à l'automne. La date reste à fixer.